

Procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2024

Le conseil commence à 18h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE, et Philippe CALVAYRAC.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

M le Maire apporte des précisions sur le projet de reboisement du périmètre de protection de la source.

Les membres du conseil signent le cahier des délibérations.

- Délibération pour la prise en charge de la formation « Certiphyto »

M le Maire a suivi une formation afin de connaître les modalités et la mise en œuvre de la réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Cette formation, sur deux journées, a été facturée à M le Maire au lieu d'être facturée à la commune. M le Maire demande à être remboursé.

La délibération pour la prise en charge est approuvée par trois voix (M le Maire ne participant au débat).

- Délibération concernant les charges sociales

Au vu de la situation de notre secrétaire, qui est contractuelle, il faut que le conseil délibère au sujet d'une adhésion à l'assurance chômage.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- Situation des chemins ruraux

Il faut distinguer deux sortes de chemins : les chemins de service et les chemins ruraux.

Si un chemin de service dessert des parcelles appartenant à des propriétaires différents et n'étant pas de la même famille, ce chemin de service peut être entretenu par la commune et devient un chemin rural.

Un chemin de service ne desservant que des parcelles appartenant au même propriétaire reste chemin de service et est entretenu par ledit propriétaire.

Un différent oppose la commune et l'un de ces propriétaires qui assure que l'entretien du chemin desservant son domaine doit être entretenu par la commune.

Celle-ci va donc faire appel à un géomètre qui procèdera à la classification de tous les chemins dans le périmètre de la commune.

Ce qui nous permettra de procéder aux réparations en tenant compte des obligations techniques et d'usage de chaque chemin.

- Problématique de l'eau

Une fuite a enfin été détectée et réparée par l'agglomération à l'angle de la rue des épiciers et de la rue Emile Pouytes. La réparation de cette fuite a entraîné une baisse de la consommation journalière du village de 26 m³ à 14 m³. Il va être également demandé à l'Agglomération le remplacement de 5 vannes de sectionnement qui sont HS et l'ajout de compteurs de branches afin de mieux gérer les recherches de fuites.

Réserve incendie : aux deux wagons qui servent de réserve d'eau pour le village pourraient être adjoints deux wagons supplémentaires qui seraient posés sur une parcelle communale. Il faudrait aussi, pour la sécurité incendie, positionner deux ou trois wagons supplémentaires au plus près du village, emplacements à déterminer.

- Questions diverses

L'élagage des platanes est à prévoir. Nous avons la possibilité de louer une nacelle mais il faut trouver une personne habilitée à travailler avec. Cette recherche est en bonne voie.

La séance se termine à 12h35

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH



The stamp is circular with the text "MAIRIE D'ARQUEVILLES EN MAT" around the perimeter. The center of the stamp features a landscape illustration with a windmill and trees.